

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 26 NOVEMBRE 2008**

Le vingt six novembre deux mille huit à 20 H 30,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHASSIGNELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GALAUD.

Etaient présents : MMES SAULET ROYER MM. DELAGNEAU BLANDIN DICHE PRIMARD HANCKE MMES DIVEU MARCHI TRONEL MM. CHEVALLIER MACKAIE SCHIER TRUCHY DE PINHO MARCOUX HERBERT OSAER GAUTHERON MMES JERUSALEM MARTIN CARTAUT MM. GALAUD SERAIN GONON BOURON D. COQUILLE DUTERTRE STILLER BOURON J-M. MMES BILLOTTE BAYOL MM. PARIS FOREY B. PFLIMLIN B. BERCIER PETIT PONSARD GIRARD

Excusés non remplacés : MM GOUOT

Secrétaire de séance : M. COQUILLE a été élu.

Date de convocation : 10 Novembre 2008

M. le Président remercie Mme le Maire de Chassignelles d'accueillir le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton d'Ancy le Franc.

INTRODUCTION

M. le Président demande aux conseillers communautaires de procéder à un moment de recueillement pour rendre hommage à Michel DELPRAT qui a œuvré au développement du pays du Tonnerrois pendant de nombreuses années.

BILAN DES COMMISSIONS

M. le Président donne ensuite la parole aux vice-présidents de la CCAF en charge d'une commission.

Mme CARTAUT, vice-présidente en charge des Finances et du Personnel, détaille le contenu de la réunion d'échanges avec le personnel qui s'est déroulée le jeudi 20 novembre. Cette journée a été un succès tant les agents ont pu s'exprimer sur leur situation et réagir aux nouvelles procédures de gestion du personnel qui ont été présentées. En effet, plusieurs documents ont été édités par la Commission dans le but de formaliser davantage les demandes de congés, les demandes de secrétaires remplaçantes ou encore la gestion des heures supplémentaires.

Mme CARTAUT indique que la future réunion de la Commission se déroulera jeudi 18 décembre, avec pour thème principal la préparation du budget 2009.

M. COQUILLE, vice-président en charge du développement économique, rappelle aux délégués communautaires la démarche engagée de diagnostic du territoire, en terme de recherche des potentialités de développement économique. Un tableau a été transmis à chaque commune afin

qu'elles indiquent notamment les entreprises présentes, les terrains disponibles ou les bâtiments libres de toute activité économique.

Il présente la tenue de la réunion le 3 décembre prochain à la salle polyvalente de Ravières où interviendront plusieurs membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne devant une assemblée composée des conseillers municipaux du canton.

M. DICHE, vice-président en charge de l'environnement, fait le point sur les dossiers en cours et sur l'ordre du jour de la future réunion de la Commission Environnement le 24 novembre 2008. Seront notamment abordés à cette commission les outils de communication à lancer d'ici la fin de l'année, à la suite de la récente désignation par la Commission d'Appel d'Offre de nouveaux prestataires pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles à compter de janvier 2009. L'arrivée d'une nouvelle entreprise responsable de la collecte des OM sur le territoire de 3 communautés de communes (Noyers, Tonnerre et Ancy le Franc) pourra entraîner une modification des horaires et des jours de tournée dans les communes. L'entreprise est en ce moment en train de finaliser le planning des tournées.

A cet égard M. le Président demande aux communes de bien vouloir joindre à leurs bulletins d'informations communaux de fin d'année la page de présentation des nouvelles dispositions liées au ramassage des ordures qui sera fournie par la Communauté de Communes d'ici quelques jours.

M. le vice-président présente ensuite les résultats des travaux de réhabilitation des décharges communales, en s'appuyant sur quelques photos. M. le Président souligne l'importance de veiller à la propreté des sites et rappelle que tout dépôt illégal d'ordures est passible de sanctions.

Enfin, la Commission travaille également sur la question d'acquérir pour la déchèterie en 2009 un conteneur à déchets électriques et électroniques (DEEE), afin de se prémunir contre les vols et proposer un site plus propre. Une étude sur la promotion du compost pour les particuliers est également un projet de la Commission.

Mme JERUSALEM, Vice-présidente en charge de l'Enfance Jeunesse, présente la répartition de chaque membre de la Commission au sein de sous-commissions.

Marilyne SAULET, Maud LEMAIRE et Laure LEGRIS seront les référentes du Relais Assistante Maternelle et accompagneront l'animatrice du RAM dans ses projets de développement et dans l'analyse des fréquentations.

Mme la vice-présidente propose que le RAM soit agrémenté d'interventions extérieures destinées à apporter aux « Assmat » des informations utiles liées par exemple au sommeil ou à la psychologie de l'enfant.

Sylvie CARTAUT, Nathalie COULON, Frédéric BONSANS se sont désignés comme responsable du volet « Accueil de Loisirs ».

Mme la vice-présidente demande à ce que puisse être renouvelée la convention de mise à disposition des locaux du stade de Ravières signée avec la commune pour que ces locaux puissent de nouveau abriter en 2009 l'accueil de loisirs des *Loustics*.

Mme la vice-présidente déclare également vouloir financer une formation aux premiers secours à l'ensemble des animateurs des centres de loisirs du canton.

Patrice PETIT et Brigitte BAYOL seront les référents de l'« Accueil Jeunes ». Ce nouveau dispositif est destiné à offrir aux jeunes adolescents du canton un lieu de rencontre et d'échanges, le tout animé par un éducateur dont les missions seront d'être à l'écoute des jeunes et d'aider à la réalisation de leurs projets. La question se pose encore quant à la localisation de ce lieu dédié aux jeunes. En tous les cas, Mme la vice-présidente insiste sur la nécessité de communiquer le plus largement possible sur

l'ouverture de l'Accueil Jeunes début janvier 2009. Un rendez vous tous les 15 jours est prévu pour l'Accueil Jeunes.

Nathalie COULON, Patrice PETIT et José DE PINHO seront les référents de la sous-commission soutien aux associations et sport. Cette sous-commission travaillera à l'édition d'un guide pratique axé sur le sport et sera chargé de suivre l'évolution de l'école multisports.

M. DELAGNEAU, vice-président en charge de la culture, du tourisme informe les délégués communautaires du travail relatif à l'édition d'un guide pratique au courant du 1^{er} semestre 2009. A ce sujet, il rappelle la date butoir du 5 décembre pour transmettre à l'agent d'animation de l'Office du Tourisme les pages corrigées et mises à jour du précédent guide pratique.

Enfin, M. DELAGNEAU fait état du bilan du Raid Armançon Découverte 2008. Il souligne l'importance d'entamer dès le début d'année 2009 une recherche accrue de sponsors et pense à redéfinir la politique de communication sur l'événement.

DELIBERATIONS

Délibération n°45/2008

Objet :

Approbation du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le marché concernant le traitement des ordures ménagères.

L'offre retenue, après la réunion de la Commission d'Appel d'Offre, est la suivante :

L'entreprise COVED assurera la prestation citée en objet à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de 5 ans, pour les montants suivants :

- 50,00 €HT par Tonne
- 8,21 €HT par Tonne (T.G.A.P.)

Le site de traitement retenu est le site de Duchy Saint-Florentin.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Communautaire,**

APPROUVE à l'unanimité le marché passé avec l'entreprise COVED.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour en poursuivre l'exécution.

Délibération n°46/2008

Objet :

Approbation du marché de Collecte des ordures ménagères

Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le marché concernant la collecte des ordures ménagères à compter du 01/01/2009. Le marché a été lancé dans le cadre du groupement de commande regroupant les communautés de communes de Noyers et de Tonnerre.

L'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offre est la suivante :

L'entreprise SA GOBLED assurera la collecte sur le territoire des 3 communautés de communes pour une durée de 3 ans, pour un montant de 27.61 €HT par habitant et par an.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Communautaire,**

APPROUVE à l'unanimité le marché passé avec l'entreprise SA GOBLED.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour en poursuivre l'exécution.

Délibération n°47/2008

Objet :

Mise en place d'une redevance spécifique pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères résiduelles

M. le Président propose à l'Assemblée Communautaire d'instituer une redevance spécifique pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles pour le compte d'entreprises exonérées, de droit, du paiement de la *taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)*.

M. Le Président propose de définir un forfait (en €T), calculé chaque année, à appliquer aux entreprises demandeuses du service. Le montant du forfait est obtenu à partir des coûts réels de collecte et de traitement payés par la CCAF au cours de l'année. Pour 2008, le forfait est de 168,475 € TTC.

M. le Président indique qu'une convention annuelle sera ensuite établie avec l'entreprise demandeuse, qui indiquera une estimation des déchets à collecter et fixera le montant et les conditions de paiement de la redevance.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

DECIDE à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2008 le forfait de la redevance spécifique pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères résiduelles à hauteur de 168,45€/T.

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les entreprises demandeuses du service.

Délibération n°48/2008

Objet :

Subventions de fonctionnement 2008 à l'association sportive du collège et au Foyer Socio Educatif

M. le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire le soutien qu'apporte la Communauté de Communes envers le collège d'Ancy le Franc, l'association sportive (AS) du collège ainsi que le Foyer socio-éducatif (FSE). Une somme de 4 500€ par l'ensemble des activités liées au collège a été validée lors de l'adoption du BP 2008. Le collège a déjà perçu la somme de 3 000€ pour le soutien aux frais de voyages et de sorties extrascolaires.

M. le Président indique que les subventions sont systématiquement liées depuis cette année à la présentation d'un bilan d'activités.

Au vu des bilans récemment fournis par l'AS et le FSE, la Communauté de Communes est prête à verser l'aide financière, dans les limites des 1 500 € restant inscrits au BP 2008.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

DECIDE pour l'année 2008 de verser 750€ à l'association sportive (AS) du collège et 750€ au Foyer socio-éducatif (FSE).

DIT que les crédits sont suffisants à l'article 65738 du BP 2008.

Délibération n°49/2008

Objet :

Participations aux frais de surveillance dans les transports scolaires du SIVOS Pacy Vireaux Sambourg et de la commune de Lézennes

M. le Président rappelle que dans le cadre de sa politique d'accompagnement des élèves du canton durant le temps périscolaire et notamment de surveillance dans les transports scolaires, la CCAF participe pour les frais de même nature engagés directement par d'autres structures, à savoir le SIVOS Pacy-Vireaux-Sambourg et la commune de Lézennes.

Au vu des frais de personnel engagés par les collectivités nommées ci-dessus, M. le Président soumet au Conseil Communautaire la proposition de versement des participations suivantes pour l'année scolaire 2007/2008 :

- 2 246,31€ pour les frais engagés par la commune de Lézennes
- 1292,73 € pour les frais engagés par le SIVOS Pacy Vireaux Sambourg

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

APPROUVE le versement des participations suivantes aux collectivités assurant directement la surveillance dans les cars scolaires pour l'année scolaire 2007/2008, soit :

- 2 246,31€ pour les frais de l'agent des services techniques employé par la commune de Lézennes
- 1293,73 € pour les frais de l'agent employé par le SIVOS Pacy Vireaux Sambourg

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2008.

Délibération n°50/2008

Objet :

*Subventions de fonctionnement 2008 au Football Club
Chassignelles du Canton Ancy le Franc (F3CA)*

M. le Président fait état de la demande formulée par le club de football du canton de soutenir l'emploi d'un éducateur recruté en septembre 2008.

M. le Président souligne le besoin d'apporter aux jeunes un service de qualité et la nécessité que les installations sportives du canton soient utilisées.

Au vu des besoins exprimés, M. le Président soumet au Conseil Communautaire la proposition de versement en 2008 d'une subvention de 1 000€ en faveur du club de football F3CA.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

DECIDE pour l'année 2008 de verser 1000€ à l'association F3CA pour le soutien à l'emploi d'un éducateur auprès des enfants du canton,

DIT que les crédits sont suffisants à l'article 6574 « subventions aux associations » du BP 2008

Délibération n°51/2008

Objet :

*Subvention de fonctionnement 2008 pour
la cantine de Ravières*

M. le Président rappelle la décision communautaire de participer au fonctionnement de la cantine scolaire de Ravières, par le biais du versement d'une subvention annuelle, dans un souci d'équité territoriale étant donné les moyens mis en œuvre par la CCAF pour la cantine intercommunale d'Ancy-le-Franc.

La participation financière versée à la commune de Ravières est calculée en fonction du coût réellement payé par la Communauté de communes pour la cantine d'Ancy le Franc, déduction faite des participations des familles. La subvention représente 50% de ce reste à charge.

Au vu du bilan de la cantine d'Ancy le Franc pour l'année scolaire 2007/2008, M. le Président soumet au Conseil Communautaire la proposition de versement d'une participation de 3 682,50€ à la commune de Ravières.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

DECIDE pour l'année scolaire 2007/2008 de verser 3 682,50 € à la commune de Ravières pour subventionner le fonctionnement de la cantine.

DIT que les crédits sont suffisants à l'article 65734 « subventions de fonctionnement aux organismes publics » du BP 2008.

Délibération n°52/2008

Objet :

Participation financière des 7 communes du regroupement pédagogique d'Ancy le Franc aux frais de personnel de la cantine d'Ancy le Franc pour l'année scolaire 2007-2008

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis le 1^{er} septembre 2002, la cantine d'Ancy le franc se trouve dans les locaux de la Maison de Retraite d'Ancy le Franc qui fournit les repas des enfants.

La Communauté de Communes prend en charge la moitié des frais de personnel de surveillance de la cantine, l'autre partie étant à la charge des sept communes qui font partie du regroupement pédagogique d'Ancy le Franc (Chassignelles, Fulvy, Jully, Argenteuil sur Armançon, Ancy le Franc, Villiers les Hauts et Stigny)

Pour l'année scolaire 2007-2008, cette participation communale se monte à 526 € par commune.

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Communautaire,**

SOLLICITE la participation financière, liée au fonctionnement de la cantine d'Ancy le Franc, des 7 communes du regroupement pédagogique d'Ancy le Franc à hauteur de 526 € par commune pour l'année scolaire 2007-2008.

Délibération n°53/2008

Objet :

Fixation du tarif du service de secrétariat de remplacement à compter de janvier 2009

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le dispositif de secrétariat de remplacement mis en place par la CCAF au bénéfice des communes demandeuses.

Ce service est facturé 15€/h depuis 2003. Au vu des augmentations du point d'indice de traitement des agents territoriaux et des charges payées par les employeurs, M. le Président propose d'actualiser le coût du service et de le fixer à 17€ de l'heure.

**Après en avoir délibéré, sur proposition du Président,
Le Conseil Communautaire,**

FIXE à 17€ de l'heure le tarif de la prestation de secrétariat de remplacement mise en place par la Communauté de Communes au profit des communes demandeuses, et ce à compter de janvier 2009.

DM n°7

Objet :

*Inscription de crédits supplémentaires
au chapitre 012 « Charges de personnel »*

Monsieur le Président indique aux délégués communautaires la nécessité de transférer et d'apporter des crédits supplémentaires au chapitre 012 « charges de personnel » étant donné les recrutements en cours d'année ainsi que la modification des heures de travail du personnel de surveillance auprès des enfants scolarisés du canton.

Il convient alors d'effectuer les virements de crédits suivants :

Virement de crédits			
Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
Art 60612	5 000€	Art 6413 (Chap 012)	5 000€
Art 611	15 000€	Art 6413 (Chap 012)	15 000€
Total	20 000€	Total	20 000€

Augmentation de crédits			
Augmentation des recettes		Augmentation des dépenses	
Art 6419 (aide CNASEA pour CAE)	2 900€	Art 6413 (Chap 012)	2 900€

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ADOpte la décision modificative n°7 apportée au BP 2008, qui consiste à inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 20 000 € à l'article 6413 (chap 012) par virement de crédits
- 2 900 € à l'article 6413 (chap 012) par augmentation de crédits

DM n°8

Objet :

*Inscription de crédits supplémentaires à l'article
6615 « Intérêts sur ligne de trésorerie »*

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil Communautaire d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000€, par la délibération n°01-2008 du 27 février 2008.

L'utilisation de cette avance de trésorerie a généré pour la période du 3^{ème} trimestre 2008 des intérêts d'un montant supérieur à l'estimation votée par la DM n°5 en date du 7 juillet 2008.

C'est pourquoi il convient d'inscrire les crédits budgétaires suffisants à l'article 6615 du chapitre 66 du BP 2008 pour assurer le remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie.

Le budget 2008 étant voté en suréquilibre, les crédits nécessaires sont prélevés à partir de ce suréquilibre, qui s'élève, après la DM n°6, à 7 863 €.

**Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

ADOPTE la décision modificative n°8 apportée au BP 2008, qui consiste à inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 1 600 € à l'article 6615

DIT que le suréquilibre du BP 2008 s'élève, après la DM n°8, à 6 263 €

Délibération n°54/2008

Objet :

Adhésion au GIP

*e-Bourgogne ayant pour objet le développement de
l'administration électronique*

Monsieur le Président indique aux délégués communautaires la nécessité de se positionner dès à présent par rapport aux exigences légales en terme d'administration électronique. Le produit e-bourgogne offre la possibilité de faire partie d'un groupement développant des outils communs de gestion de l'administration électronique, et permettant une économie liée à la mutualisation des coûts.

E-bourgogne se veut être une plate-forme électronique exemplaire en ce qui concerne, entre autres, la procédure des marchés publics, la transmission des actes et des pièces justificatives auprès des préfectures et des trésoreries ou encore l'archivage électronique.

M. le Président propose que la Communauté de Communes devienne adhérente au groupement d'intérêt public E-bourgogne, moyennant une cotisation annuelle.

La délibération portant sur l'adhésion de la communauté de communes au GIP *e-Bourgogne* n'a pas été adopté par le Conseil Communautaire. Une majorité de délégué considère le coût de l'adhésion trop élevé (1 575€ en 2008, 3 149€ en 2009 et 4 771€ en 2010). M. le Président déclare vouloir prendre du recul pour mieux apprécier les possibilités de développement de l'administration électronique au cours des prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.